

Né le 09/11/1973
75020 Paris
1 à 3 ans d'expérience
Réf : 1011040942



Conducteur d'engins/chauffeur spl

Ma recherche

Je recherche tout type de contrat, sur toute la région Ile de France, dans le Bâtiment.

Formations

2010 :

habilitation sauveteur secouriste du travail, habilitation ho bov, autorisation de conduite de ponts roulants, caces de chariots de manutention conducteur porté catégorie 3, caces d'engins de chantier, catégorie 2 et 9 (groupe elit), certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention et sécurité. permis b

Expériences professionnelles

2010 - 2010 :

Assistant / Assistante galeriste
agent de service (groupe challancin, ateliers de la ratp la villette, paris)

2009 - 2009 :

Conducteur / Conductrice de transport routier de marchandises dangereuses
chauffeur spl de matières dangereuses (balear oil s.l. , mallorca, espagne)

2004 - 2004 :

Conducteur / Conductrice de car
chauffeur d'autocar (insular car s.a., mallorca)

2001 - 2001 :

Conducteur / Conductrice de car
chauffeur d'autocar (insular car s.a., mallorca)

1998 - 1998 :

Gardien régisseur / Gardienne régisseur
agent de prévention et sécurité (transportes blindados s.a., mallorca) serveur, puis chef de salle (restaurant club maritimo molinar, mallorca) animateur touristique (playacosta s.a. , mallorca)

Langues

Français (Oral : maternelle / Ecrit : expérimenté), Anglais (Oral : courant / Ecrit : intermédiaire), Espagnol (Oral : courant / Ecrit : intermédiaire)

Atouts et compétences

Dispensé de FIMO car Les conducteurs titulaires d'un permis C ou EC valide, délivré avant le 10

septembre 2009 et qui ont une expérience de conduite à titre professionnelle sans l'avoir interrompue depuis plus de 10 ans consécutifs au moment où ils reprennent leur activité, sont dispensés de FIMO. Ces conducteurs doivent se voir délivrer par leur employeur une attestation dont le modèle est fixé réglementairement (Décret 2007-1340 du 11 Septembre 2007, Article 21). Cette attestation est remplie sur la base de justificatifs fournis par le conducteur justifiant notamment de son expérience professionnelle. . Référence : Département de la jeunesse et de l'équipement-Division des transports routiers, 23 rue Miollis 75015 Paris.